

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 19 novembre 2015

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 13 novembre 2015

Publié le 20 novembre 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

SCRUTIN : POUR : 68

ABSTENTION : 8

- CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Stéphanie MODDE	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	Mme Louise BORSATO-MARIN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Danielle JUBAN	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Anne ERSCHENS	Mme Corinne PIOMBINO
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Dominique SARTOR
M. Michel ROTGER	M. François HELIE	M. Damien THIEULEUX
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUT
Mme Anne DILLESEGER	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Claude GIRARD	M. Jean ESMONIN	M. Cyril GAUCHER
M. Patrick MOREAU	Mme Sandrine RICHARD	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. José ALMEIDA pouvoir à Mme Céline TONOT
M. Jean DUBUET	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. André GERVAIS
Mme Lydie CHAMPION	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiâ MASLOUHI
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Patrick BAUDEMENT pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Emploi insertion - dispositif emplois avenir - soutien aux associations - versements des subventions

Par délibération du 26 juin 2013, du 26 septembre 2013 et du 22 novembre 2013 la communauté de l'agglomération dijonnaise a décidé la mise en place d'une aide aux associations pour l'embauche d'emplois d'avenir.

Pour rappel, le Grand Dijon apporte son concours au dispositif des emplois d'avenir dans le cadre d'une démarche inscrite sur la période 2013-2015 composée de :

- une subvention de 4 000 € par an par poste, correspondant à une aide complémentaire à la participation de l'État. Dans ce cadre, 50 postes en emploi d'avenir portés par des associations seront soutenus durant trois ans ;
- un appui au soutien et à l'accompagnement des associations en terme de recrutement, de tutorat, de définition du plan de formation, ...

Après l'embauche des jeunes dans les associations, les subventions au titre de l'année 2015 doivent être versées aux associations employeuses ainsi qu'au Pôle d'Économie Solidaire qui assure l'accompagnement des associations.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de verser** les 48 subventions de 4 000 € au titre de l'année 2015 correspondantes au 48 emplois d'avenir maintenus durant l'année 2015 ;
- **de verser** la subvention de 10 000 € au Pôle d'Économie Solidaire ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions avec les différentes associations ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la bonne administration de ce dossier.